

Renégociation KICO Sarl

N°	TERMES DE REFERENCE	AVANT RENEGOCIATION	APRES RENEGOCIATION	OBSERVATIONS/RE-COMMANDATIONS
01	Préalables à la renégociation 1. Pas de porte 2. Loyers d'amodiation 3. Royalties 4. Droits superficiaires	15.000.000 Usd ----- ----- -----	15.000.000 Usd ----- ----- -----	Paiement suivant les termes de l'appel d'offre.
02	Evaluation des apports des partenaires Gécamines : Réserves minières Infrastructures (usines et autres) Partenaire(s) : Recherche de Financement Capital social - Montant - Répartition	----- ----- 1.500.000 Usd GCM : 37% United Resources : 63%	----- ----- ----- ----- -----	Non négocié Non négocié Non négocié
03	Retombées financière à court, moyen et long terme 1. Pas de porte 2. Loyers d'amodiation 3. Royalties 4. Droits superficiaires	 25.000.000 Usd 0,5% du chiffre d'affaire Non prévues -----	 ----- ----- ----- -----	 Non négocié Non négocié Non négocié
04	Financement des projets 1. Equity partenaire 2. Marché financier	 Dispositions inexistantes. Dispositions inexistantes.	 ----- -----	 Non négocié Non négocié
05	Taux de rémunération des projets	9,25% des bénéfices distribuables jusqu'au remboursement des emprunts.	-----	Non négocié
06	Respect de la législation congolaise	Dispositions non prévues	-----	Non négocié

07	Contrôle des mouvements des actions ou parts sociales			
	1) Inaccessibilité temporaire des parts	Dispositions non prévues	-----	Non négocié
	2) Prémption en cas de gage ou de changement de contrôle	Dispositions non prévues	-----	Non négocié
08	Participation effective de l'entreprise publique à la gestion quotidienne du partenariat			
	1. Conseil d'Administration/ de Gérance	-----	-----	Non négocié
	2. Comité de Direction	-----	-----	Non négocié
09	Prise en compte de la minorité de blocage	-----	-----	Non négocié
10	Respect des obligations par les partenaires	-----	-----	Non négocié
11	Utilisation des ressources locales/sous-traitance	-----	-----	Non négocié
12	Cas d'appel d'offres			Les parties ont convenu de procéder à la renégociation après le dépôt de l'étude de faisabilité conformément à l'article 5.1 du contrat d'association.
13	Clauses de responsabilité sociale (obligations sociales)			Non négocié
	Droit applicable en cas de différend	Droit congolais	-----	Non négocié
15	Moratoire pour l'étude de faisabilité	-----	18 mois à dater de la prorogation par les parties	Les parties ont convenu de se conformer à la prorogation intervenue.
16	Récupération des droits et titres miniers par l'Entreprise Publique en cas de dissolution de la JV.	Non prévu	-----	-----